

Copies : : L. SIMONIN, V. MANGEARD, K. JAY, G. VIARD, S. THIEBAUT,
C. CASTELA, JM. CHATTON, K. HACID, L. DIDIER-MOUGIN, T.
MICHAELY



VILLE DE PULNOY
CR n° 2022 – 09 / CMn

Compte rendu du Conseil Municipal du 02 novembre 2021

Présents : Mmes et MM. OGIEZ DUSSIAUX JEANDEL HOUDRY CASTELA D. ZIETERSKI DANNEBEY FRANCHE WEHRLLEN L. ZIETERSKI SIMEANT SCHIEL CORBERAND DEHAYE DEMARNE DENIS MASSON BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Excusés : Véronique BADER a donné pouvoir à Marie-Line MASSON
Alexandra ANDRE a donné pouvoir à Nathalie HOUDRY
Nicolas JACOB a donné pouvoir à Jérôme DEHAYE
Corinne MATHIS a donné pouvoir à Carole SIMEANT
Carine JACOB a donné pouvoir à Marie-Claude DANNEBEY
Frédérique PERROLLAZ a donné pouvoir à Zyede BEN ISMAIL

Absents :-

Secrétaire: Zyede BEN ISMAIL

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2021 :

DD demande que le compte-rendu et ses annexes soient présentés en un seul et même fichier. Il propose également que les interventions soient titrées et indiquent leur rapporteur.

MO tient compte de cette remarque et informe que le compte-rendu sera modifié en conséquence.

ZBI demande à **MO** la raison pour laquelle les deux délibérations relatives au non-maintien de deux Adjointes, votées en séance du 29 septembre 2021, n'ont pas été représentées à l'ordre de ce jour. Il croit savoir que les services municipaux ont commis une erreur dans les délibérations et que la Préfecture a proposé au Maire de les représenter à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Par ailleurs, **ZBI** informe :

INTERVENTION Z. BEN ISMAIL sur l'approbation du CR de la séance du 20/09/21

“Bonjour M. LE MAIRE, bonjour mesdames et messieurs les élus, et bonjour à l'ensemble des personnes du public.

Lors de mon intervention au conseil municipal du 20 septembre dernier, concernant la demande d'approbation de la décision modificative du budget, un élu de votre majorité a remplacé l'un de mes mots en prononçant à haute voix le mot « cochon » que je n'ai pas entendu car j'étais trop éloigné de lui. Cela m'a été ensuite relaté et confirmé par de nombreux témoins choqués.

Cette remarque volontairement discriminante de votre élu, faite en plein conseil municipal et donc sous votre autorité, sans doute faite en référence à mon nom et prénom à consonance étrangère,

nous montre M. LE MAIRE à quel point aujourd'hui il nous faut défendre tous ensemble les valeurs de l'humanisme contre l'ignorance et la bêtise humaine.

On ne peut ni justifier, ni minimiser, ni laisser passer de tels actes, vous ne pouvez pas M. LE MAIRE garder les yeux fermés. Aujourd'hui c'est moi, demain ce sera une autre personne.

Je suis soutenu par l'ensemble de mon équipe d'opposition que je remercie.

Je suis aussi soutenu par l'ensemble des membres de la nouvelle équipe d'opposition « L'Autre Voix » que je remercie.

J'espère pouvoir compter sur la solidarité de l'ensemble des membres de votre équipe majoritaire, vous y compris M. LE MAIRE en condamnant sans réserve ce type de propos, et en rappelant à l'ordre votre élu.

De tels propos sont inacceptables, qui plus est lorsqu'ils sont tenus par un élu de la république. Merci."

LZ indique que dans l'une de ses interventions en annexe 2 du compte-rendu, figure les trois mots suivants : « Oh t'es vache ». Elle demande une vérification de ces propos qu'elle n'a pas tenu à partir des différentes interventions qui ont été envoyées par mail aux services. Elle demande la raison pour laquelle ont été ajoutés ces trois mots

MO informe qu'une enquête est actuellement en cours auprès de la DSIT.

LZ demande à ce que son discours soit modifié et demande qui est l'auteur de cette falsification. Comme **DD**, elle demande à ce que les annexes soient intégrées en un seul fichier au compte-rendu.

MO répond à **ZBI** : au nom du Conseil Municipal, il confirme que ces propos sont inacceptables. Il dit ne pas avoir entendu ces mots. Il demande l'ouverture d'une enquête, même s'il doute que l'auteur soit retrouvé. Il dit vouloir sanctionner sévèrement l'auteur car ce genre de chose n'est pas compatible avec les valeurs de la République. Il dit soutenir **ZBI** dans sa remarque.

Vote : Unanimité

DZ relance **MO** sur la question de **ZBI** concernant les points non-inscrits à l'ordre du jour s'agissant du non-maintien des deux Adjointes dans leur fonction.

MO répond que la Préfecture nous a, dans un premier temps, demandé de repasser les délibérations de non-maintien des deux Adjointes dans leur fonction votées le 29/09/2021 à la prochaine séance du Conseil Municipal. Puis, nous avons reçu un contrordre des services préfectoraux, confirmant que les deux délibérations du 29/09/2021 étaient finalement conformes. La préfecture dit qu'il s'agit d'une erreur de plume. **MO** remercie les services municipaux pour leurs nombreux échanges, téléphoniques et mail, et de leur patience.

DZ dit que tout le monde était informé de cette nouvelle, sauf le groupe de l'Autre Voix.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux virements de crédits dont **MO** a fait lecture, **SD** demande le solde de la ligne des dépenses imprévues d'investissement.

Après avoir fait lecture de toutes les dépenses passées au titre des dépenses imprévues d'investissement, **MO** répond à **SD** qu'à date, le solde de cette ligne est de 3 245.80 €.

1) Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite au non maintien d'un Adjoint dans ses fonctions

MO fait lecture du projet de délibération.

DZ dit que les projets de délibération sont faux. Même si **MO** a sollicité l'ADM54 et la Préfecture, il dit que ces deux organismes se sont basés sur des textes dans le cadre de démissions. Or, ici, il s'agit d'un non-maintien. Il dit aussi que vu les deux postes d'Adjoint vacants et vu que le Conseil Municipal va intégrer les nouveaux Adjoints dans l'ordre du tableau, le 8^{ème} Adjoint doit être voté avant le 7^{ème} Adjoint.

MO dit qu'il veut bien se soumettre à cette proposition, mais qu'il souhaite dans tous les cas faire avancer les choses.

DD appuie les propos de **DZ**. Il dit être choqué. Aussi, il dit que les commissions doivent servir à étudier les points inscrits à l'ordre du jour.

DZ propose en parallèle de voter les deux Adjoints en une seule délibération et de ne pas scinder le vote en deux délibérations.

SD dit que la position occupée ce jour par les anciens Adjoints est un choix.

LW demande à **MO** si ces projets de délibération ont bien été validés en amont par la Préfecture.

MO répond dans l'affirmative.

DD demande depuis quand la Préfecture valide les délibérations. Au mieux, la Préfecture peut conseiller, mais en rien valider.

MO rappelle que malgré de nombreux échanges verbaux, la Préfecture s'est très peu avancée par écrit. Il recentre le débat et demande l'accord pour maintenir le nombre d'Adjoint à 8. Il propose de voter le 7^{ème}, puis le 8^{ème} Adjoint.

Vote : Unanimité

Sont candidates **SD** et **MLM**. Les assesseurs sont **AD** et **NH** (le plus jeune et le plus ancien dans les fonctions d'élus). **MO** fait distribuer les bulletins de vote. **MO** rappelle les pouvoirs.

Résultats : 7 pour SD / 20 pour MLM.

MO proclame **MLM** 7^{ème} Adjointe.

2) Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite au non maintien d'un Adjoint dans ses fonctions

MO propose de faire lecture du projet de délibération.

DD intervient et prétend qu'étant donné que tous les Adjoints des rangs inférieurs remontent d'un rang, il convient maintenant de voter le 6^{ème} Adjoint et non le 8^{ème}.

MO maintient les projets de délibérations tels qu'ils ont été travaillés par les fonctionnaires et tels qu'ils ont été validés en amont par la Préfecture. **MO** demande de maintenir le nombre d'Adjoints à 8 et de voter maintenant le 8^{ème} Adjoint.

Vote : Unanimité

Sont candidats : **FP** et **JDh**. Les assesseurs restent les mêmes, à savoir **AD** et **NH**.

Résultats : 7 pour FP / 20 pour JDh.

MO proclame **JDh** élu 8^{ème} Adjoint.

SD, au nom de l'Autre Voix, informe des conséquences du non-maintien des deux Adjointes dans leur fonction. Depuis le 16/09/2021, tout est stoppé. Les services n'ont plus d'interlocuteurs. Ensuite, les nouveaux Adjointes vont devoir se réapproprier les dossiers, ce qui va prendre du temps. A ce stade de l'année, la DGS et la DGA devraient préparer le budget : état de consommation des crédits et mise à jour des pluriannuels.

MO répond que dès demain, 17/11/2021, les arrêtés de délégation vont être pris, ce qui permettra d'avancer. A noter que les agents ont été concertés dans le cadre des nouvelles délégations. **MO** demande à **MLM** et **JDh** de se lever pour leur remettre leur écharpe d'Adjoint.

SD salue la concertation auprès des agents, mais attend le retour du saucissonnage qui, selon elle, va déstructurer les services. **SD** demande si **MO** a fait appel aux conseils du CDG pour la nouvelle organisation des délégations.

MO affirme que pas plus tard que ce matin, il était en rendez-vous avec les conseillères en organisation du CDG.

DD demande que soit corrigé et mentionné au compte-rendu que **FP** a obtenu 7 voix aux résultats du vote de 8^{ème} Adjoint, et non « seulement » 7 voix, comme a pu l'exprimer oralement **MO**.

MO dit que le compte-rendu tiendra compte de cette remarque. Il rappelle enfin que selon la maxime bien connue du philosophe Alain « le pessimisme est d'humeur, l'optimisme de volonté ».

3) Pacte de gouvernance de la Métropole du Grand Nancy

MO informe que 20 sièges sont ouverts au COMEX de la Métropole du Grand Nancy, mais que son Président, Mathieu KLEIN, n'en n'a ouvert que 15. Ainsi, 5 communes de la Métropole ne siègent pas au comité exécutif, soit ¼ des communes membres. Les communes écartées sont : Dommartemont, Saulxures, Heillecourt, Laxou et Fléville. Symboliquement et par solidarité vis-à-vis des communes écartées, c'est déjà 11 communes qui vont s'abstenir ou voter contre ce pacte de gouvernance. Ainsi, **MO** demande à son Conseil Municipal d'en faire autant.

DZ dit que le projet de délibération et son annexe n'appuie en rien les propos de **MO**.

SD appuie la remarque de **DZ**.

MO répond que la représentativité des différentes communes n'est pas respectée.

SD dit ne pas avoir obtenu la réponse à sa question. Elle demande à **MO** quels sont les autres projets communs à la Métropole, en dehors du Golf Habitat. Aussi, elle se renseigne quant au projet de mutualisation et à l'avancée des discussions autour de la ligne 15. En effet, **SD** dit ne pas avoir été sollicitée au motif qu'elle fait désormais partie de l'opposition.

MO répond que les questions posées ne sont pas en rapport avec le sujet traité dans ce point inscrit à l'ordre du jour. Il rappelle qu'il demande l'avis à son Conseil Municipal sur le pacte de gouvernance.

NH confirme que le projet de pacte de gouvernance ne précise pas les propos de **MO** en préambule et ne demande pas aux conseillers municipaux de contrer la proposition.

MLM ne prend pas part au vote.

Vote : 19 contre / 7 pour = = = > Délibération non-approuvée

4) Modification du tableau des effectifs communaux

BJ fait lecture du projet de délibération.

SD reprend l'annexe du budget relative à l'état du personnel et dit que les postes créés ne sont pas nécessaires au motif qu'ils figurent déjà sur l'état du personnel.

MO prend acte de cette remarque et dit qu'il adressera un retour à **SD**.

MO répond que la Directrice du Service Toutes Générations arrive le 01/12/2021 et qu'elle aura notamment la charge de mettre à jour le tableau des effectifs du service ainsi que son organisation. **MO** relève que **SD** s'adresse à lui sur un ton inadapté et lui rappelle qu'on ne s'adresse pas à un Maire d'une façon aussi déplacée.

ZBI rappelle que **SA** fait partie des effectifs communaux jusqu'au 01/12/2021. Il demande à qui revient la charge de son traitement et pour combien de temps.

DD poursuit la réflexion de **ZBI** et demande à **MO** qu'est-ce que permet la loi dans la décharge de fonction.

MO répond à **ZBI** et à **DD** en informant que la décharge de fonction peut s'étendre sur 5 ans et qu'elle est à la charge de la commune.

SD réitère sa question concernant la Mission Ados et demande pourquoi le service ne compte que 2 animateurs.

Vote : 20 pour / 7 contre

5) Modification du tarif de l'indemnité d'entretien du dispositif La Méridienne

MO fait lecture du projet de délibération.

SD demande à **CJ** la raison pour laquelle ce point est seulement inscrit à l'ordre de ce jour. Aussi, elle souhaite connaître les effectifs des assistantes maternelles et des enfants concernés par ce dispositif.

MO dit que les réponses seront apportées ultérieurement.

SD demande quels sont les dispositifs mis en commun pour relancer La Méridienne.

MO rappelle que la nouvelle responsable du RAM a été recrutée courant 2021 et qu'il est nécessaire de lui laisser le temps de prendre la mesure de toutes ses missions.

Vote : Unanimité

6) Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre Le Relais Assistante Maternelle « Le Lien » antenne de Seichamps et l'école maternelle Jean Lamour

MO fait lecture du projet de délibération.

SD dit que suite à la réunion du 27/08/2021, le RAM devient RPE. Elle demande quelles sont les nouvelles missions et si une communication a été faite en ce sens.

MO informe que suite à une réunion qui s'est tenue le 15/10/2021 concernant la nouvelle CTG, il a notamment été traité du sujet du RPE. Un compte-rendu sera prochainement apporté aux élus.

SD informe que la convention avec la CAF doit être modifiée, mais qu'il convient parallèlement à cela de conventionner avec Saulxures. Par ailleurs, **SD** demande des nouvelles du projet de création d'un poste à mi-temps sur le RAM.

DD revient sur le point traité et demande pourquoi Pulnoy doit se positionner sur un sujet qui concerne Seichamps.

MO répond que le RAM est porté par Pulnoy, qui a déjà conventionné avec Seichamps et qui va conventionner avec Saulxures.

Vote : 20 pour / 7 abstentions

7) Rapport d'activité et de développement durable 2020 de la Métropole du Grand Nancy

NH présente le rapport préparé par la Métropole.

ZBI dit que selon lui, la ZAC écoquartier Biancamaria de Vandoeuvre est un ancien site militaire et non un ancien site Peugeot, comme a pu l'exposer **NH**.

SD ajoute que l'enveloppe budgétaire dédiée a été rapidement balayée. Le montant des taxes a été communiqué. Cependant, le montant des reliquats reste inconnu.

Vote : Unanimité

8) Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy

MLM présente le rapport préparé par la Métropole.

DZ demande à **MLM** le tableau de relevé par Point d'Apport Volontaire. Il demande également celui des encombrants car il informe que certains encombrants ne sont pas ramassés.

MLM confirme que les chiffres des PAV de Pulnoy ne sont pas communiqués dans le rapport de la Métropole, mais qu'ils seront communiqués ultérieurement. **MLM** ignore que certains encombrants ne sont pas collectés et elle en profite pour communiquer que le ramassage en « porte à porte » sera abandonné prochainement. De nouvelles solutions seront apportées pour 2022.

Vote : Unanimité

9) Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy

JDh présente le rapport préparé par la Métropole.

DZ apporte des précisions sur le calcul du taux de rendement qui est de 85% pour Pulnoy. Ce chiffre est en augmentation d'1% depuis 2019. Pour information, plus le taux de rendement est haut, plus les fuites sont chassées. La consommation d'eau a diminué de plus de 4% sur la commune. Il informe que Pulnoy se place en 7^{ème} position parmi les 20 communes de la Métropole. Par ailleurs, **DZ** informe que sur 3 habitants branchés en réseau unitaire et après avoir été contrôlés, 1 habitant semble être pollueur.

ZBI complète en expliquant que la baisse de consommation de l'eau est certainement due aux différentes interdictions de consommation d'eau dans le cadre de sécheresse (pas d'arrosage en journée, pas de remplissage de piscine ou de lavage de voiture...).

Vote : Unanimité

Questions diverses (cf annexe 2) :

Projet Golf habitat (question adressée par l'Autre Voix à MO) :

« Lors de la réunion du 14 juin 2021 à la Métropole avec :
Mathieu KLEIN, Chaynesse KHIROUNI, François WERNER, Rachel OUEZMANE, Sandrine ARNAUTOU, et vous-même Marc OGIEZ :

Il a été décidé que le projet « GOLF HABITAT » en l'état actuel ne serait pas réalisable et qu'il fallait le modifier afin de limiter l'artificialisation des terres agricoles.

Vous vous êtes engagé à présenter un plan « B » de ce projet pour octobre 2021.

Je rappelle que, comme vous le dites, « vous avez été élu pour réaliser ce projet ».

Où en est-on à ce jour ? »

MO répond que lors de la réunion de juin dernier, il s'est fait accompagner de François WERNER pour lier le projet Golf habitat à Nancy Thermal. Il dit notamment rencontrer un problème d'urbanisme. En effet, le projet est situé en partie sur une zone agricole. Aux dernières nouvelles, le prestataire, situé à Aix en provence, devait être vu par **MO** et FW. Il confirme qu'en octobre 2021, un plan B devait être présenté. **MO** dit qu'à ce jour, il n'a malheureusement pas de solution. Le projet est en sommeil.

DZ dit que Nancy Thermal repose surtout sur le projet d'hôtel. Cependant, le projet habitat pouvait être revu à la baisse. **DZ** dit que le projet n'est pas mort. Même si un deuxième golf est impossible, le développement du premier terrain de golf semble tout à fait faisable. D'un point de vue urbanisme, il existe une zone à urbaniser et une zone naturelle qui pourrait rester en l'état.

ZBI propose de créer un groupe de travail pour échanger sur les différents projets qui pourraient être réalisés dans le cadre du projet Golf habitat.

MO répond que ce GT existe déjà.

Terrain de sport synthétique (question adressée par l'Autre voix à NJ et MO) :

« Les offres pour le choix du nouveau Maître d'oeuvre nous sont parvenues le 17 septembre 2021.

Lors du conseil du 29 septembre 2021, vous nous avez informé, Monsieur le Maire, que vous aviez confié le dossier de consultation des Maîtres d'OEuvres, au service juridique de la Métropole pour établir le rapport d'analyse des offres et la notation qui s'en suit.

Où en est-on à ce jour ?”

Malgré des absences au sein du service juridique et une charge de travail importante, **MO** remercie les agents d'avoir pu procéder à l'analyse des offres relatives à la maîtrise d'œuvre du terrain de sport synthétique.

DD : Vu les modifications survenues au sein du Conseil Municipal, il demande si le Groupe de Travail sera modifié, notamment concernant le pilote.

MO informe que le GT reste inchangé. Il en profite pour informer que la composition des commissions communales sera revue en séance du Conseil, programmée le 30/11/2021.

DZ demande si c'est le DGS de Dombasle qui a procédé à l'analyse des offres.

MO répond que l'analyse des offres a bien été réalisée par notre service juridique, avec l'appui technique du DGS de Dombasle. A noter que ce dernier était notamment Directeur des Services Techniques à Villers les Nancy. Il dispose donc d'une expérience probante dans le suivi de ce type de chantier.

Collecte des encombrants de la Métropole (question adressée par l'Autre Voix à NH) :

Le 9 octobre nous recevons un SMS de Pulnoyinfo pour déposer les objets hétérogènes sur le trottoir en précisant de les déposer à partir de 18h le 11/10/2021

Le 11/09/2021 on nous informe, par le même biais, que les appareils électroménagers style, frigo, cuisinière, etc, ne seront pas ramassés.

Les hétérogènes collectés seront compressés et « enfouis » suivant directives de la Métropole.

Suite au lien joint à ce SMS, de nombreux Pulnéens s'interrogent sur cette pratique

- Pourquoi n'avez-vous pas réagi ?
- Cautionnez-vous l'enfouissement des déchets et le non recyclage ?
- Comment PULNOY « ville verte » laisse faire de telles pratiques sans réactions

Pour information, la loi indique :

« L'élimination, est la solution à éviter dans la mesure du possible. Elle peut consister à incinérer des déchets sans valorisation énergétique, ou à stocker des déchets dans une décharge. Elle ne peut concerner que les « déchets ultimes », c'est-à-dire des déchets qui ne sont plus susceptibles d'être réutilisés ou valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment ... »

NH reprend les propos de **MLM** dans de la cadre du rapport des déchets présentés dans l'ordre du jour. **NH** rappelle que le traitement des déchets est une compétence de la Métropole et que le hétérogènes étaient collectés par des bennes compactrices, redirigées vers des sites d'enfouissement. Cette pratique ne satisfait personne. Un nouveau GT, dont fait partie **MLM**, a été

créé notamment pour travailler sur la réduction des apports en sites d'enfouissement. A partir de 2022, un nouveau mode de collecte sera instauré.

MLM rappelle que le plan d'action sera fait sur la base du cadre réglementaire (TEPCV...). Le GT, appuyé par les techniciens de la Métropole, continue à travailler sur des actions concrètes (compost...). Depuis 2015, la Métropole œuvre pour la réduction des déchets.

DZ déplore les malveillances des ferrailleurs qui démontent sur place certaines pièces de frigo, ce qui pollue considérablement. Il dit que nous devrions sanctionner ces actes.

MO répond qu'avec le nouveau mode de ramassage des encombrants qui se fera à la demande, les rondes des ferrailleurs n'auront plus lieu car les encombrants ne seront plus entreposés sur les trottoirs. **MO** dit qu'il sera effectivement nécessaire d'aider les ménages à évacuer leurs encombrants.

MO informe que la Commission de sécurité du socio s'est tenue et qu'elle a émis un avis favorable à son ouverture.

MO remercie à nouveau les services pour tout le bon travail fourni. Il constate que la majorité reste constituée de 20 élus. Il dit qu'ensemble, élus et agents, les travaux continueront.

Questions ouvertes au public :

La Présidente de l'association du jumelage demande les dates de réunion d'organisation des 40 ans car Gau Odernheim a besoin de planifier ses réunions dans leur calendrier 2022.

MO s'engage à organiser ces rencontres très prochainement.

ZBI sollicite **MO** pour savoir si la cérémonie du 11 novembre sera suivie du traditionnel vin d'honneur.

MO répond qu'il souhaite maintenir le vin d'honneur mais qu'il demeure dans l'attente des instructions de la Préfecture concernant les mesures sanitaires.

Fin de séance : 21h50

PULNOY, le 25 janvier 2022,

Le Maire

Marc OGIEZ



Le secrétaire

Zyede BEN ISMAIL